

COMMENT NOUS ABORDONS LA VIOLENCE SEXUELLE FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES AU CANADA

TENDANCES ACTUELLES EN MATIÈRE DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT, DE POLITIQUES ET DE LÉGISLATION

QU'EST-CE QUE LA VSFT?

La violence sexuelle facilitée par les technologies (VSFT) désigne les comportements de harcèlement à caractère sexuel qui se produisent dans le cadre de l'utilisation des technologies. Il peut s'agir :

- De harcèlement sexuel en ligne
- D'abus sexuels basés sur l'image
- D'agressions et/ou de contraintes sexuelles
- De harcèlement basés sur le genre et la sexualité.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA VSFT ?



Des taux élevés de VSFT sont régulièrement signalés chez les jeunes au Canada et à l'étranger. **Les personnes de race, d'ethnie, de sexe et d'orientation sexuelle historiquement marginalisées** (par exemple, les jeunes BIPOC/ralisés, les jeunes 2SLGBTQIA+, les jeunes femmes) sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de VSFT.



COMMENT LA VSFT EST-ELLE ABORDÉE DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT, LES POLITIQUES ET LA LÉGISLATION AU CANADA ?

9 provinces/territoires (AB, CB, MB, NB, TNO, ON, ÎPÉ, QC, YN) enseignent des concepts liés à la VSFT dans les programmes d'études secondaires. Mais seulement **3 provinces/territoires** (BC, ON, YN) reconnaissent que la violence sexuelle peut se produire en ligne et incluent un contenu sur les comportements en ligne spécifiques à la VSFT.

Aucune province ni aucun territoire n'aborde de façon exhaustive les comportements liés aux VSFT dans le contexte de l'intersectionnalité et des déséquilibres de pouvoir dans leurs programmes d'études et leurs politiques :



4 provinces/territoires (CB, MB, NB, QC) considèrent l'intersectionnalité dans des ressources supplémentaires ou OPTIONNELLES, et non dans les documents de base du programme d'études.



4 provinces/territoires (MB, NB, NL, ÎPÉ) reconnaissent que le pouvoir et le contrôle sont liés à la violence, aux abus, à l'intimidation, au harcèlement et aux relations, mais n'établissent pas de lien direct entre le genre et l'orientation sexuelle et les comportements (sexuels) en ligne.

Toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut, ont adopté des lois sur l'intimidation (qui comprennent souvent la cyberintimidation, l'intimidation électronique ou l'intimidation écrite), **mais seulement 3 provinces et territoires** (NB, NÉ, TNL) ont adopté des lois qui pénalisent les comportements liés aux VSFT.



L'utilisation de la (cyber)intimidation comme terme générique pour désigner les comportements liés aux VSFT peut diminuer ou ignorer les préjudices subis par les jeunes.



Le fait de qualifier la VSFT d'intimidation ou de cyberintimidation peut également avoir un impact sur l'aide qu'ils reçoivent et les ressources à leur disposition, par exemple, leur capacité à accéder à des soutiens juridiques ou politiques liés à la violence sexuelle.

DANS L'ENSEMBLE

La VSFT n'est pas abordée de manière uniforme au Canada. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la VSFT dans les programmes d'enseignement, les politiques et la législation afin de faciliter la compréhension de la VSFT par les étudiants et leur capacité à accéder aux ressources pertinentes.

Télécharger
le rapport
complet **ici**

(disponible
uniquement en anglais)



**POUR EN SAVOIR PLUS
ET TROUVER DU SOUTIEN**

diydigitalsafety.ca



[@diydigsafety.ca](https://www.instagram.com/diydigsafety)

diy DIGITALLY
INFORMED
YOUTH

DIYDIGITALSAFETY.CA